Sept candidats au 1er tour

Primaire à gauche dimanche

Le 3e débat télévisé avec les 7 candidats a lieu ce jeudi à 20 h 55 sur TF1 et France 2.

Qui portera le dossard PS-PE-FD-PRG à la présidentielle de cette année ? Première tendance au soir de ce dimanche 22 janvier, pour le 1er tour des « primaires citoyennes ».

Comme pour la primaire de la droite, sept candidats (dont une femme) s'alignent devant les électeurs : Manuel Valls, Benoît Hamon, Vincent Peillon et Arnaud Montebourg pour le Parti Socialiste, Sylvia Pinel pour le Parti Radical de gauche (PRG), François de Rugy pour le Parti Écologiste (PE) et Jean-Luc Bennhamias pour le Front démocrate.

Pour voter, il faut être de nationalité française et être inscrit sur les listes électorales.

« Se reconnaître dans les valeurs de la gauche »

Chaque électeur devra justifier son identité le jour du vote à l'aide d'une carte d'identité, passeport ou permis de conduire (ainsi qu'un certain nombre d'autres pièces possibles, liste à retrouver sur le site Internet officiel lesprimairescitoyennes.fr).

En signant la feuille d'émargement dans chaque bureau, les votants affirmeront « Se reconnaître dans les valeurs de la gauche » Ils devront payer 1 € par tour. Les bureaux de vote seront ouverts de 9 à 19 heures.

Tout le monde peut voter mais on ne peut pas aller voter n'importe où. Chacun a en effet un bureau de rattachement qui dispose des listes électorales correspondant aux communes regroupées.

Leurs idées, leurs solutions

Le programme des sept candidats (dans l'ordre du tirage au sort) est à retrouver sur leur site Internet respectif :

Manuel Valls sur www.manuelvalls.fr
Sylvia Pinel sur www.partiradicaldegauche.fr
Vincent Peillon sur www.vp2017.fr
François de Rugy sur www.derugy2017.fr
Arnaud Montebourg sur www.arnaudmontebourg-2017.fr
Benoît Hamon sur www.benoithamon2017.fr
Jean-Luc Bennhamias sur www.jlbennahmias2017.fr

TROUVER SON BUREAU DE VOTE. Un dispositif de géolocalisation permet de trouver son bureau de vote. Sur la page d'accueil lesprimairescitoyennes.fr, il suffit d'indiquer sa commune de résidence pour obtenir l'adresse du lieu où se rendre.